

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2022

Le 28 octobre 2022, à 18 heures 45, le Conseil municipal de MONT'SÉGUR s'est réuni en mairie sous la présidence de Nicolas DIGOUDÉ, Maire.

Présents : Séverine BONNET, Nicolas DIGOUDÉ, Geneviève ALBOUY, Jérôme LAGARDE, Charlie OLIVIER, Didier TREMOLIÈRES et Lionel SÉGUÉLA.

Absents : Bernard ALLIEU (en visioconférence, procuration donnée à Lionel SÉGUÉLA pour les votes), Camille ARGIRAKIS, Cyril DELMAS et Sébastien MOUNIÉ.

Date de la convocation : 26 octobre 2022

Secrétaire : Charlie OLIVIER

### I- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT

Après lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 août 2022, M. Lionel SEGUÉLA a demandé à ce qu'il soit ajouté la phrase suivante :

« (...) Suite à cet échange, le Maire, M. Nicolas DIGOUDÉ, annonce qu'il a changé d'avis c'est-à-dire de ne plus démissionner et d'aller jusqu'au bout de son mandat. (...) »

En conséquence, le compte-rendu du conseil municipal précédent est approuvé avec cette modification.

Vote : 8 votants, 7 voix pour et 1 abstention.

### II - DÉLIBÉRATIONS

**Nous vous rappelons que l'intégralité des délibérations est consultable sur le site Internet de la commune.**

#### **1- Délibération pour le recrutement pour le poste de secrétaire comptable**

Après discussion, le Conseil Municipal propose que le poste de secrétaire/comptable ait une durée hebdomadaire de 35 heures par semaine (temps complet) sous forme de contrat à durée déterminée de six (6) mois, renouvelable une fois.

Les futurs entretiens avec les candidats pour le poste proposé seront menés par le Maire avec Mme Séverine BONNET, Mme Geneviève ALBOUY et M. Didier TREMOLIERE.

Vote : 8 votants, 8 voix pour.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal signale que le candidat recruté suivra une formation organisée par la Région pour le poste de secrétaire/comptable.

## **2- Délibération pour le recrutement pour le poste d'agent contractuel**

Après discussion et vu le retour positif des villageois, le Conseil Municipal est unanime sur le travail effectué par M. Laurent FONTANEAU, employé technique.

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement du contrat de M. Laurent FONTANEAU sur une durée hebdomadaire de 35 heures par semaine (temps complet) sous forme de contrat à durée déterminée de douze (12) mois.

Le Maire informe qu'une place est disponible à la dernière minute pour les formations épareuses et viabilité hivernale à ORLU prévu le lundi 7 novembre 2022 et le coût à la charge de la Commune est de 175 Euros.

Le Conseil Municipal approuve l'inscription de l'employé technique aux formations épareuses et viabilité hivernale et approuve également la prise en charge du coût de ces formations.

Vote : 8 votants, 8 voix pour.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **3- Délibération pour la gratification des employés saisonniers**

Suite à l'exposé du Maire sur le travail effectué par le personnel communal sur la saison touristique, le Conseil Municipal approuve une attribution exceptionnelle d'une carte cadeau (sous forme de bons d'achats) à l'ensemble du personnel communal pour un montant global de 1.080 Euros.

Le Conseil Municipal a réparti l'attribution exceptionnelle de la manière suivante :

- GORY Cyriel .....270 Euros
- POUSSE Xavier .....180 Euros
- LAGARDE Christine .....180 Euros
- FRANCHETEAU Dorine .....90 Euros
- CHAMBON Fabrice .....180 Euros
- FONTANEAU Laurent .....180 Euros

Vote : 8 votants, 8 voix pour.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **4- Délibération pour l'approbation de l'appel à cotisation de l'association Mission patrimoine Mondial pour l'année 2022**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant de la cotisation est de 800 Euros et a informé le rôle de l'Association Mission Patrimoine Mondial (AMPM).

Mme Geneviève ALBOUY en profite pour détailler le rôle de l'AMPM. Actuellement, l'association nous apporte son aide pour mettre en place une campagne pluriannuelle de

restauration et d'entretien du château, dont l'état sanitaire est particulièrement dégradé (brèche sur le donjon, escalier menaçant de s'écrouler, un mur gorgé d'eau et menaçant de s'effondrer, passerelle instable, etc.). Elle a rédigé un cahier des charges, transmis à l'ensemble des partenaires qui en ont discuté le 21 octobre 2022 lors d'une réunion organisée par la Mairie en partenariat avec l'AMPM et à laquelle ont participé M. Fabrice CHAMBON, l'ABF et des représentants de la CCPO, de la DREAL, de la DRAC, du conseil départemental ainsi que Mme Geneviève ALBOUY et M. Lionel SEGUÉLA.

L'AMPM va adresser une nouvelle version du cahier des charges aux différents partenaires pour vérification et correction et enfin au Conseil Municipal pour approbation.

Suite à ce compte-rendu et au rappel de la délibération 41-18, le Conseil Municipal approuve l'appel à cotisation de l'Association Mission Patrimoine Mondial (AMPM) et autorise le Maire à signer les documents ayant trait à ce dossier.

Vote : 8 votants, 8 voix pour.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **5- Délibération portant signature de l'avenant n°1 au service de santé sécurité au travail du centre de gestion de l'Ariège.**

Vote : 8 votants, 8 voix pour.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **III – TOUR DE TABLE**

Dans le cadre de la candidature pour l'inscription au patrimoine mondial « Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne », Mme Geneviève ALBOUY a exposé au Conseil Municipal l'avancée dans la rédaction du plan de gestion du bien en série qui touche à sa fin.

Lundi 24 octobre 2022, les représentants des sites et l'AMPM ont travaillé avec des représentants du SDIS (service départemental d'incendie et de secours) sur les plans communaux de sauvegarde (PCS), à créer ou mettre à jour suivant les municipalités.

Mardi 25 octobre 2022, lors d'une autre réunion avec notamment les architectes des bâtiments de France de l'Ariège et de l'Aude ainsi que les services techniques (DRAC et DREAL), le point a été fait sur l'état de conservation de chaque site ainsi que sur les fouilles archéologiques. Chaque gestionnaire de site (Mme Geneviève ALBOUY et M. Fabrice CHAMBON pour Montségur) a fait un résumé de la situation de son château au regard de ces deux éléments et des éventuelles réponses à apporter (entretien, fouilles...).

Suite à la dernière réunion de chantier sur la construction du bâtiment d'accueil au pied du Château, M. Lionel SEGUÉLA a informé le Conseil Municipal sur les points suivants :

- problème sur le chemin d'accueil (accès libre au chemin et non fermé) ;
- conservation de l'alimentation d'électricité de la cabane (ça a été acté) ;
- problème d'évacuation des eaux pluviales du bâtiment. Il était prévu que les évacuations devaient être évacuées sur le chemin de la Prade et le Soula del Four. Le Conseil Municipal n'était pas d'accord sur ce point et avait demandé le déplacement de cette

évacuation vers la plaine de la Prade. Une étude doit être effectuée pour ce déplacement avec la création d'un puisard.

Il est ici fait remarquer qu'à la fin de cette étude, le Conseil Municipal devra délibérer sur une mise à disposition pour l'évacuation des eaux pluviales sur la plaine de la Prade.

- le chantier sera arrêté entre Noël et le Nouvel An, et une autre pause aura lieu au mois de janvier.

- Sous réserve des aléas du climat, le toit du bâtiment pourrait être fait avant Noël et éventuellement son étanchéité.

M. Le Maire informe au Conseil Municipal ne pas avoir de nouvelles du SMDEA sur les points votés lors du Conseil Municipal du 13 février 2022.

Le SMDEA mènerait actuellement une étude.

Le Conseil Municipal n'a pas de nouvelles de la part du Conseil Départemental sur la question de la végétalisation du parking au pied du Pog.

M. Le Maire informe au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays d'Olmes ne parlerait plus dans ses projets du nouveau musée mais plutôt un Centre d'Interprétation de l'Opération Grand Site (OGS).

Sous réserve de confirmation de la part de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes, cela signifierait que le musée actuel ne serait pas déplacé et que le volume de l'ancienne école pourrait éventuellement être conservé.

Afin d'avoir toutes les informations à ce sujet, M. le Maire a informé au Conseil Municipal qu'une demande de réunion de travail avec la Communauté de Communes du Pays d'Olmes a été faite pour pouvoir faire un point sur la question du musée. La date n'est pas connue à l'heure actuelle.

Il est prévu qu'après cette réunion de travail, tous les villageois seraient associés et concertés pour connaître leur avis sur l'orientation à prendre sur le nouveau musée.

Pour rappel, on n'est plus sur le projet de Monsieur QUIRROT, architecte.

M. Lionel SEGUELA a informé au Conseil Municipal que le réseau d'ORANGE est toujours non fonctionnel sur la nouvelle antenne de télécommunications installé sur le chemin de la Prade et le Soula del Four.

ORANGE continue de faire des travaux pour faire fonctionner son réseau téléphonique (portable : 2G / 3G / 4G).

M. Le Maire informe au Conseil Municipal que certains villageois se sont plaints de voir la nouvelle antenne. C'est la Préfecture de l'Ariège qui a géré le dossier d'installation de la nouvelle antenne (et les travaux délégués à ATC). Le Conseil Municipal ne pouvait rien faire au sujet de la hauteur de l'antenne plus élevée que l'ancienne.

M. Lionel SEGUELA a informé au Conseil Municipal que les problèmes de fibres sont enfin réglés chez Monsieur BERGEROT.

Le musée et le Point d'accueil jeunes seront fermés comme prévu à la fin du mois d'octobre 2022.

Un recensement doit être effectué sur la commune de MONTSEGUR. M. Le Maire a proposé à M. Xavier POUSSE d'être recenseur. Ce dernier, avant d'accepter ce travail, voudrait connaître le montant de l'indemnité.

N'ayant pas d'informations sur ce point, M le Maire se renseignera et transmettra cette information à M. Xavier POUSSE.

Concernant les cadeaux de Noël pour le personnel et pour les villageois âgés de plus de 71 ans, cela fera l'objet d'un vote lors prochain Conseil Municipal.

M. Lionel SEGUOLA a informé au Conseil Municipal que Monsieur CARLSON a proposé de faire un marché au mois de juillet et au mois d'août 2023. A ce sujet, ça relève de la compétence du Comité de Fête de MONTSEGUR.

Concernant la cérémonie du 11 novembre, celle-ci aura lieu à 17 heures ou 17h30.

La saison hivernale sera gérée par l'employé technique.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un entretien annuel du personnel est prévu le mercredi 2 novembre 2022 à 18h45.

M. Le Maire a fait un compte-rendu au Conseil Municipal de l'entretien avec M. Cyriel GORY sur la saison 2021/2022 et sur la régie. Il en ressort que :

- M. Cyriel GORY continuera le travail de régisseur principal (suite au départ de la secrétaire comptable) jusqu'à la fin de l'année 2022 mais ne veut pas reprendre ce poste par la suite.
- Un accord a été donné à M. Cyriel GORY d'avoir une journée tous les quinze jours pour gérer la régie municipale.

M. Le Maire a donné la parole à Mme Françoise QUINIOU, Mme Nicole ROSAPPELLE, Mme Stéphanie SAINT-LEGER et à Mme Lyson MARIE suite à la pétition signée et remise à la Mairie le 10 octobre 202 sur la question de la collecte des poubelles par le SMECTOM.

Lors de l'échange entre les participantes et le Conseil Municipal, il en ressort, savoir :

- Qu'une réunion de travail a eu lieu le 27 juin 2019 entre M. Robert FINANCE, alors Maire, deux conseillers municipaux et le SMECTON sur la collecte des poubelles. Mme Françoise QUINIOU précise qu'aucune note, ni de compte-rendu n'avaient été fait à l'époque. En outre sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 octobre 2019, il a été noté une réponse à M. Lionel SEGUOLA : « *pas de nouvelles du SMECTOM* ».
- Que le SMECTOM a fait une étude sur les emplacements possibles pour les containers enterrés ou semi-enterrés. D'après le SMECTOM, il y a quatre emplacements possibles :
  - \* le parking P1 :
  - \* le parking P2 ;
  - \* à la place de l'Eglise ;
  - \* et au quartier du Caroulet (à côté de la fontaine).

- Que compte-tenu de la position du SMECTOM sur les containers (poubelles collectives, le Conseil Municipal ne peut agir que sur l'(les) emplacement(s) des containers enterrés ou semi-enterrés.  
A ce jour, aucune délibération du Conseil Municipal n'a été prise sur un emplacement définitif des containers. En effet, ce point est toujours en cours de débat au sein du Conseil Municipal.  
Il avait été prévu de mettre un container « concentré » sur le parking P2.  
A la suite de la pétition du 10 octobre 2022 et après discussion avec le SMECTOM, deux containers aériens seront installés à titre provisoire sur les parkings P1 et P2. Le SMECTOM fera un bilan au Conseil Municipal sur l'utilisation des containers par les villageois pour pouvoir prendre une décision définitive sur l'emplacement.
- Que les participantes ont exprimé leur incompréhension de la décision unilatérale du SMECTOM sur les containers (poubelles collectives) au lieu des bacs individuels pour le village, et leurs inquiétudes pour les villageois.  
En effet, une bonne partie des villageois est âgée (problème de déplacements, perte d'autonomie) et les participantes font part de leurs inquiétudes que certains villageois (notamment les plus âgés) n'aillent pas jeter les poubelles dans les containers surtout en hiver.  
Les participantes indiquent au Conseil Municipal qu'il y a un risque élevé que les poubelles soient laissées sur le pas de la porte de certains villageois. Si tel était le cas, la Mairie serait obligée de ramasser les poubelles laissées dans la rue pour des raisons de santé publique (hygiène) et de la propreté publique.
- Que les participantes ont rappelé la demande d'une réunion publique avec le SMECTOM dans la pétition du 10 octobre 2022.
  - M. Didier TREMOLIERES, en tant que vice-président du SMECTOM, a informé que les participantes que le SMECTOM ne faisait pas de réunion publique.
  - M. Le Maire précise aux participantes que la pétition des villageois avait été envoyée le 13 octobre 2022 au SMECTOM pour l'organisation d'une réunion publique. Le SMECTOM a refusé la demande mais a accepté de co-écrire un document sur la question de la collecte des poubelles.  
Ce document doit être envoyé à tous les villageois dans la semaine qui arrive (soit du 31 octobre au 5 novembre 2022).
- Les participantes notamment Mme Françoise QUINIOU ont bien noté que la tenue d'une réunion publique avec le Conseil Municipal ne serait pas productive. En effet, le Conseil Municipal n'a pas toutes les réponses sur la question de la collecte des poubelles et il y a un risque que le sujet principal de la réunion soit détourné sur un autre sujet.
- Dans l'intérêt des villageois et dans un esprit constructif, les participantes proposent au Conseil Municipal de synthétiser toutes les questions des villageois sur la collecte des poubelles et autres points par rapport à la taxe incitative des ordures ménagères. Cette synthèse sera remise au Conseil Municipal et au SMECTOM pour pouvoir donner des réponses aux villageois.  
Le Conseil Municipal en a pris acte et remercie les participantes de faire cette synthèse. Toutefois, le Conseil Municipal propose d'attendre la distribution du document du SMECTOM aux villageois avant de commencer le travail de synthèse auprès des villageois.

Les participantes en ont pris note mais ne souhaitent pas attendre et veulent commencer le plus rapidement possible à interroger les villageois pour pouvoir faire cette synthèse.

**FIN DU CONSEIL MUNICIPAL à 21 heures.**